



CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION



Synthèse des documents à fournir pour un dossier d'inscription ou de réinscription complet

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié

1 ^{re} Inscription	Réinscription	Documents à fournir	Observations
		Un exemplaire par famille	
oui	oui	Adhésion à la Charte et au Projet Pédagogique	
oui	oui	Fiche Familiale	<i>Joindre une photocopie du livret de famille</i>
oui	oui	Fiche d'autorisations	
oui	oui	Engagement financier et modalités de règlement des scolarités	<i>Chèque d'arrhes pour tous</i>
oui	oui	Décharge (Natation/Informatique)	
oui	oui	Fiche des talents à apporter à l'école	

		Un exemplaire par enfant	
oui	non	Fiche individuelle d'inscription	
oui	oui	Fiche médicale et d'urgence	<i>Joindre une photocopie du carnet de santé</i>
oui	non	Photo d'identité récente	
oui	non	> Livrets de compétences pour les enfants qui entreraient en MS / GS / CP > Bulletins de l'année en cours et de l'année précédente pour les enfants du CE1 au CM2 > Bulletins de l'année en cours et de l'année précédente pour les enfants du collège	<i>A compléter en fin d'année avec le bulletin du 3^e trimestre et l'avis de passage en niveau supérieur</i>
oui	non	Certificat de radiation	<i>Obligatoire pour valider l'inscription</i>
oui	oui	Frais d'inscription	<i>80 € par enfant. Possibilité de regrouper si plusieurs enfants.</i>
oui	oui	Frais de fournitures scolaires	<i>80€ par enfant. Possibilité de regrouper si plusieurs enfants.</i>
oui	oui	1er mois de scolarité	<i>Par chèque, se référer au tableau des tarifs Possibilité de regrouper si plusieurs enfants.</i>
non	non	Attestation d'assurance scolaire	<i>Vos enfants sont couverts par le contrat de l'école</i>

A déposer à la mairie de votre domicile en **septembre** :

oui	oui	Déclaration à la mairie	<i>A renouveler si vous déménagez dans l'année</i>
-----	-----	-------------------------	--



ADHÉSION À LA CHARTE ET AU PROJET D'ÉCOLE



Nous, soussignés, Monsieur et Madame

- avons pris connaissance du projet pédagogique, des chartes d'engagement des parents et de l'enfant ainsi que des règles de vie de l'école.
- nous engageons à respecter et à soutenir notre/nos enfant(s) dans leur application.
- confirmons l'inscription de notre/nos enfant(s) en joignant le(s) dossier(s) complet(s).

Fait à, le

Signature des parents :



FICHE FAMILIALE



FAMILLE :

Adresse :

Code postal et Commune :

Courriel :

Téléphone domicile :

Situation familiale : Mariés Séparés Divorcés

En cas de séparation ou divorce, qui a la garde de(s) enfant(s) en semaine :

MÈRE
Nom
Prénom :
Profession :
Tel. Mobile :
Courriel :

PÈRE
Nom
Prénom :
Profession :
Tel. Mobile :
Courriel :

Autre référent (beau-parent, etc..)	
--	--

ENFANTS DE LA FAMILLE			
Prénom	Age	Classe	Etablissement fréquenté



FICHE D'AUTORISATIONS



M et Mme

Pour leur(s) enfant(s) :.....

TRANSPORT ET SORTIES SCOLAIRES

autorisent leur (s) enfant(s) précités à participer aux sorties scolaires organisées par l'Institution Bienheureux Marcel Callo; et déclarent dégager de toutes responsabilités l'Institution et les accompagnateurs (parents, bénévoles) en cas d'incident de toute nature que ce soit ayant lieu lors des transports en voitures personnelles pour les sorties organisées.

ACCIDENT

autorisent n'autorisent pas

en cas d'accident grave survenant pendant les activités scolaires, et dans l'impossibilité de les joindre, la personne responsable de l'établissement à prendre les mesures médicales ou chirurgicales rendues nécessaires par l'état de santé de leur(s) enfant(s) précités.

DROIT À L'IMAGE

autorisent n'autorisent pas

l'Institution Bienheureux Marcel Callo et la communauté du Verbe Incarné à utiliser les images filmées ou les photographies de leur(s) enfant(s) précités sur les supports d'information pour la communication de l'Institution (site internet, tract publicitaire, plaquettes institutionnelles ...)

RETOUR A LA MAISON

autorisent n'autorisent pas

leur(s) enfant(s) précités à quitter l'école par ses/leurs propres moyens le soir après les cours.

Fait à : Le :

Signature des parents
(précédée de la mention "lu et approuvé")



TARIFS



FRAIS D'INSCRIPTION

Des frais d'inscription sont demandés pour toute inscription d'un nouvel enfant.

Ils sont à régler **par chèque** et à **joindre impérativement** au dossier d'inscription.

Ces frais sont de : **80 € par enfant inscrit à Marcel Callo**

Ils servent à couvrir l'assurance des élèves, les charges de gestion des inscriptions, les carnets de liaison

FRAIS DE FOURNITURES

Certaines fournitures scolaires sont achetées par l'école (livres, fichiers, cahiers, classeurs, matériel pédagogique). Les frais de fournitures sont de **80 € par enfant pour l'année.**

FRAIS DE SCOLARITÉ

Afin de soutenir les familles, l'Institution propose des frais de scolarité modulés en fonction du nombre d'enfants scolarisés et du quotient familial délivré par la CAF, au mois d'avril précédant l'inscription ou la ré-inscription.

FRAIS DE SCOLARITÉ ANNUELS PAR ENFANT

	Quotient familial	Pour 1 enfant		Pour 2 enfants		Pour 3 enfants		Pour 4 enfants	
Réduction				10%		15%		25%	
Niveau		Ecole	Collège	Ecole	Collège	Ecole	Collège	Ecole	Collège
Tranche 1	<750	1 950 €	2 150 €	1 755 €	1 935 €	1 658 €	1 828 €	1 463 €	1 613 €
Tranche 2	750<QF<1200	2 150 €	2 350 €	1 935 €	2 115 €	1 828 €	1 998 €	1 613 €	1 763 €
Tranche 3	>1200	2 300 €	2 500 €	2 070 €	2 250 €	1 955 €	2 125 €	1 725 €	1 875 €

FRAIS DE PERISCOLAIRE

L'accueil du matin est facturé 2 € par jour et par enfant

L'étude dirigée est facturée 4 € par jour et par enfant

En cas de sortie scolaire pédagogique et pour les camps, une participation aux frais vous sera demandée.

Un uniforme sera également à commander (cf fiche Uniforme) et une liste de petites fournitures à acheter vous sera donnée.

***Une scolarité qui couvrirait tous les frais de l'école serait supérieure à 3000 € par an et par enfant !
L'école ne reçoit aucune subvention ! Elle ne peut vivre que de dons.
Nous comptons sur vous pour en parler autour de vous !***



RÈGLEMENT FINANCIER



MODALITÉS DE PAIEMENT

Arrhes obligatoires : 1^{er} mois de scolarité par chèque (ordre IBMC) à joindre au dossier d'inscription

Mensuel : Virement automatique de octobre à juin (ou à partir de Septembre pour paiement sur 11 mois et à partir de Aout pour un paiement sur 12 mois)

Trimestriel : Virement automatique en octobre, janvier, avril

Annuel : Un règlement en octobre (chèque ou virement)

Pénalités :

Les frais de scolarité demandés servent à financer en partie les différentes dépenses pour faire vivre l'école. **Tout défaut de paiement dans les temps a des conséquences directes sur la gestion de l'école** et entraîne des frais bancaires qui seront désormais refacturés aux familles, **soit 15 € pour chaque défaut de paiement.**

Interruption :

En cas d'interruption de la scolarité en cours d'année, **le paiement du trimestre en cours reste due à l'école (correspondant à 1/3 du montant annuel).**
Le(s) certificat(s) de radiation ainsi que le(s) dossier(s) scolaire(s) ne seront remis qu'aux familles à jour de leurs paiements.

AIDES

Il existe une possibilité d'aide octroyée par des associations, des particuliers ou par l'école.

La question financière ne doit pas être un obstacle pour les familles désireuses d'inscrire leurs enfants

Pour plus d'informations, contactez le directeur : direction@institutionmarcelcallo.fr

Ces bourses restent une aide accordée aux familles pour contribuer à la scolarité de leurs enfants. Quel que soit le montant de cette aide, l'école souhaite que toutes les familles participent financièrement aux frais de scolarité de leurs enfants permettant ainsi à chaque famille de se sentir impliquée et concernée par le choix éducatif qu'elle fait pour ses enfants.

L'école demande un minimum de 3 mois de frais de scolarité.

DONS

L'Institution Bienheureux Marcel Callo, comme toutes les écoles hors contrat, ne reçoit aucune subvention de l'État. Son budget n'est couvert qu'à 80% par les frais de scolarité demandés aux familles. Tous les ans, il nous faut trouver les 20% manquants. Chaque geste de soutien, aussi petit soit-il, est une grâce et une aide pour la pérennité de l'école. Nous comptons sur vous pour nous aider dans notre recherche perpétuelle de nouveaux donateurs.



ENGAGEMENT FINANCIER MODALITÉS DE RÈGLEMENT



FAMILLE :

Aucune inscription ne sera prise en compte de manière définitive sans règlement dans les délais !

QUOTIENT CAF

Quotient CAF de la famille : Tranche :

Joindre impérativement l'attestation CAF mentionnant le quotient familial.

Si votre quotient vient à changer en cours d'année, vos frais de scolarité seront alors réévalués.

CHOIX DES MODALITÉS DE RÈGLEMENT	
Choisissez votre modalité de règlement :	
<input type="checkbox"/> Mensuel	<i>Sur 10 /11 ou 12 mois le dernier versement devant obligatoirement être au mois de juin</i>
<input type="checkbox"/> Trimestriel	<i>3 versements en septembre / janvier / avril</i>
<input type="checkbox"/> Annuel	<i>1 versement en septembre</i>
Précision	
.....	

M et Mme

ont pris connaissance des tarifs, du règlement financier et s'engagent à le respecter.

Ils s'engagent en outre à fournir une nouvelle attestation CAF pour tout changement de situation.

Fait à, le

Signature des parents :

Pour toutes questions d'ordre financière : tresorier@institutionmarcelcallo.fr



DÉCHARGE (Natation/Informatique)



L'Institution Bienheureux Marcel Callo, faute d'installations adéquates, confie aux parents le soin d'assurer à leur(s) enfant(s) le niveau minimal en informatique et en natation pour l'entrée en 6^e.

Je, soussigné(e), Monsieur ou Madame

assume la responsabilité d'apporter à mon (mes) enfant(s) les moyens d'acquies

le niveau minimal requis en informatique et en natation pour l'entrée en 6^e.

Fait à, le

Signature des parents :



FICHE DES TALENTS



FAMILLE :

Notre Institution est gérée par une association, elle fonctionne grâce à l'engagement bénévole de ses membres. Elle a besoin de toutes les compétences et les talents pour fonctionner ! Merci !

Ménage et Travaux

Nous demandons à chaque famille de s'engager pour le **ménage de la classe de leur enfant et pour une journée de travaux par an**. Le planning du ménage par classe sera envoyé à la fin de chaque mois pour le mois suivant. La journée travaux sera programmée un samedi. Merci de votre implication !

Autres talents ...

Nous recherchons sans cesse de nouveaux talents pour faire avancer notre école. Vous avez certainement de belles choses à mettre au service de l'Institution ! Merci de vous inscrire au minimum pour une mission suivant vos talents et vos envies....

	Mère	Père
Recherche de dons et animation des donateurs		
Tâches administratives (classement de dossiers, gestion, etc...)		
Confection d'outils pédagogiques (Montessori par exemple)		
Organisation d'évènements (concerts, spectacle, marché de Noël)		
Communication : vie du site - lettre d'information - blog		
Ménage : organisation		
Lessive hebdomadaire (torchons, serviettes)		
Travaux : organisation		
Bricolage : entretien courant		
Achat et vérification du matériel d'entretien		
Pharmacie		
Sorties : accompagnement		
Fête de l'école : organisation, décors, costumes, etc...		
Kermesse : organisation, animation, etc...		
Lien entre parents : organisation dîner, accueil des nouvelles familles		
Autres		
.....		



FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION



Une fiche par enfant

ÉLÈVE

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Place dans la fratrie : / Nationalité :

RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES

● Pour l'année en cours

Établissement actuel : Classe :

C'est une école : publique privée sous contrat privée hors contrat

Classe redoublée / sautée : Motif :

● Pour 2023 - 2024 : classe demandée :

Joindre impérativement :

- les livrets de compétences pour les enfants qui entreraient en MS, GS ou CP
- les bulletins de l'année en cours et de l'année précédente pour les enfants du CE1 au CM2
- les bulletins de l'année en cours et de l'année précédente pour les enfants du collège

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

L'enfant a-t-il ou a-t-il eu un suivi ou un bilan thérapeutique :

Orthophoniste oui non Raisons du suivi :

Psychologique oui non

Psychomoteur oui non

De précocité oui non

Autre ? Précisez :

Joindre impérativement les bilans des examens effectués

SPIRITUALITÉ

L'enfant est-il baptisé ? Oui Non Date :

A-t-il fait sa première communion ? Oui Non Date

VOS MOTIVATIONS

Pourquoi faites-vous le choix de notre Institution ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à Le

Signature des parents :



FICHE MÉDICALE ET D'URGENCE



NOM : **Prénom :**

Date de naissance :

PERSONNES À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence, merci d'indiquer les personnes à contacter (père, mère, voisins, amis, tante) en les notant par ordre de priorité :

1 Nom/prénom Tél

Lien avec l'enfant : Autorisé à prendre l'enfant

2 Nom/prénom Tél

Lien avec l'enfant : Autorisé à prendre l'enfant

3 Nom/prénom Tél

Lien avec l'enfant : Autorisé à prendre l'enfant

4 Nom/prénom Tél

Lien avec l'enfant : Autorisé à prendre l'enfant

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

MÉDECIN TRAITANT

Nom :

Téléphone :

VACCINATIONS

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

Vaccination contre la diphtérie / tétanos / polio : oui non

Joindre une photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé

ALLERGIES

Médicamenteuse, alimentaire, autres :

Conduite à tenir en cas d'allergie ?

SUIVI THÉRAPEUTIQUE	
<p>Votre enfant est suivi par un thérapeute (orthophoniste, psychomotricien ...), merci de rappeler les difficultés qui ont conduit à consulter, d'indiquer ses coordonnées et le rythme des consultations envisagées pour l'année.</p>	
Nom :	Tél. :
Rythme des consultations :	
Rappel des difficultés :	
.....	
Nom :	Tél. :
Rythme des consultations :	
Rappel des difficultés :	
.....	

DIVERS
<p>Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'Institution (traitement en cours, précautions particulières à prendre ...)</p>
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à : Le :

Signature des parents :



DÉCLARATION À LA MAIRIE



A l'attention de Madame, Monsieur le Maire de la commune de :

.....

DÉCLARANT
Nom et prénom du responsable légal :
Adresse :

Madame, Monsieur le Maire,

En application de l'article de loi n° 98-1165 du 18 décembre 1998, merci de noter que mon/mes enfant(s) mentionné(s) ci-dessous est/sont scolarisé(s) pour l'année scolaire 20..... / 20.....

à l'Institution Bienheureux Marcel Callo du Cagnet des Maures (83340).

Enfant(s) :

- Prénom : né(e) le : en classe de :
- Prénom : né(e) le : en classe de :
- Prénom : né(e) le : en classe de :
- Prénom : né(e) le : en classe de :
- Prénom : né(e) le : en classe de :

Fait à : Le :

Signature des parents :



FICHE COMPOSITION DE L'UNIFORME



FILLE DU PRIMAIRE

- Jupes short bleu marine (longueur au niveau du genou)
- Polos bordeaux aux manches courtes ou manches longues
- Gilet bleu marine
- Chaussettes ou collants bleu marine unis sans fantaisie
- Chaussettes blanches pour les jours de fête et de messe
- Chaussures de ville bleu marine ou noires sans talon (bottes autorisées si pluie)
- Sandales en cuir bleu ou marron pourront être portées

FILLE DU COLLEGE

- Jupes bleu marine (longueur au niveau du genou)
- Chemisier blanc manches courtes et manches longues (avec un maillot de corps si transpar
- Polo bordeaux manches courtes pour les activités type sorties et camp
- Gilet bordeaux
- 1 nœud bordeaux (à acheter à l'institution)
- Chaussettes ou collants bleu marine unis sans fantaisie
- Chaussettes blanches pour les jours de fête et de messe
- Chaussures de ville bleu marine ou noires sans talon (bottes autorisées si pluie)
- Sandales en cuir bleu ou marron pourront être portées

GARÇON DU PRIMAIRE

- Bermuda bleu marine
- Pantalon bleu marine modèle simple
- Polo vert manches courtes ou manches longues
- Gilet bleu marine
- Chaussettes bleu marine ou blanches pour les jours de fêtes et de messe
- Chaussures de ville bleu marine ou noires (bottes autorisées si pluie)
- Sandales en cuir bleu ou marron pourront être portées.

GARÇON DU COLLEGE

- Bermuda bleu marine
- Pantalon bleu marine modèle simple
- Chemises blanches manches courtes et manches longues
- Polo vert manches courtes pour les activités type sorties et camp
- Gilet vert
- Cravate verte (à acheter à l'institution)
- Chaussettes bleu marine ou blanches pour les jours de fêtes et de messe
- Chaussures de ville bleu marine ou noires (bottes autorisées si pluie)
- Sandales en cuir bleu ou marron pourront être portées.



FICHE COMPOSITION DE LA TENUE DE SPORT



La tenue de sport est autorisée uniquement les jours de sport.
Elle est identique pour tous les élèves.
Les élèves se vêtiront un peu avant le cours.
Les élèves ne peuvent pas venir à l'Institution en tenue de sport.

- Tee-shirt de sport de l'école (vert pour les garçons et bordeaux pour les filles)
- Sweat bleu marine de l'école ou sweat bleu marine décatlon
- Short bleu marine premier prix chez Decathlon
- Veste et pantalon de survêtement bleu marine premier prix chez décatlon
- Coupe-vent bleu marine premier prix chez décatlon
- Chaussures de sport premier prix chez Decathlon

L'uniforme est fortement éducatif. Il permet de mettre en valeur les critères de beauté (éducation au bon goût), de sobriété (éducation du sens de l'équilibre), de pudeur (éducation à la pureté) ainsi que l'aspect pratique nécessaire pour les vêtements de tous les jours.

Une plate forme de commande en ligne a été mise en place avec notre nouveau fournisseur

www.mon-uniforme-scolaire.fr/boutique-uniforme-scolaire

saisir l'identifiant : IBMC-2023

Fait à : Le :

Signature des parents :



REGLEMENT INTERIEUR INSTITUTION BIENHEUREUX MARCEL CALLO



Préambule

L'Institution Bienheureux Marcel Callo offre un cadre qui favorise la formation humaine, intellectuelle et spirituelle de tous ceux qui y interviennent, les élèves en étant les premiers bénéficiaires.

Tous ont le souci de contribuer à l'atmosphère de l'Institution par la qualité de leur travail, l'attention portée aux autres et le respect de l'environnement matériel.

L'esprit de travail, l'assiduité, la ponctualité, le soin de la tenue, ainsi que le respect d'autrui dans sa personne et dans ses convictions sont nécessaires pour une vie harmonieuse dans l'établissement, comme en famille.

En intégrant l'Institution Bienheureux Marcel Callo, chaque élève signe la charte en dernière page et s'engage avec ses parents à respecter le règlement intérieur qui en reprend les différents articles.

1. LE RESPECT ET LA BIENVEILLANCE

Article 1 – Je respecte chaque camarade et chaque adulte.

- Je lève la main en classe avant de prendre la parole. Je m'exprime correctement.
- Le respect des autres se manifeste par la politesse, la courtoisie dans la façon de parler et de se comporter.
- Toutes les formes physiques ou verbales sont strictement interdites : bagarre, coups, brimades, menaces, vol, insultes, usage déplaisant de surnom, insolence vis-à-vis des adultes, etc. Ces infractions sont passibles de sanctions disciplinaires, voire judiciaires.
- Est interdit dans l'Institution tout objet pouvant porter atteinte à la personne : couteaux, objet comportant un risque (rayon laser, briquets, allumettes, cutters ...).

Article 2 – J'ai le souci de mes camarades et leur prête une attention particulière si besoin.

- Je fais attention à mes camarades. J'aide ceux qui sont en difficulté ou qui sont seuls.
- À tout moment de la journée, les élèves de l'Institution s'engagent à avoir une attitude et des paroles bienveillantes à l'égard des autres élèves et de l'équipe pédagogique.
- L'Institution accorde une place à l'expression collective par l'intermédiaire des chefs d'équipe choisis en début d'année.

2. LE TRAVAIL

Article 3 – Je m'implique dans mon travail en donnant le meilleur de moi-même.

- L'Institution accompagne chaque élève individuellement pour qu'il donne le meilleur de lui-même en respectant ses compétences et son rythme.
- Les élèves s'engagent à participer activement au travail, en classe comme à la maison :
 - o Ils prennent note des cours et des corrections.
 - o Ils étudient l'ensemble du programme de leur classe sans exception
 - o Ils disposent du matériel prévu pour chaque matière

Le contrôle des connaissances est assuré par les interrogations, les devoirs à la maison et les devoirs surveillés.

- Les notes sont arrêtées par périodes et en fin de trimestre. Les bulletins sont envoyés par voie électronique
- Les mesures d'encouragement (encouragements, félicitations) sont décidées en conseil de classe
- Les parents d'élèves sont informés par voie électronique pour les bulletins et avec le carnet de liaison au quotidien

3. LA VIE DANS L'ÉTABLISSEMENT ET A L'EXTÉRIEUR

Article 4 – En classe, en récréation, au réfectoire ou dans les installations sportives de la ville, je ne sème pas le désordre.

- Au contraire, par mon comportement, je contribue à créer un climat de travail et de saine détente.
- La consommation de pâte à mâcher et de bonbons est interdite dans l'institution
- Les élèves n'apportent pas d'objet de valeur et ne détiennent pas d'argent.
- Les ventes et échanges d'objets sont interdits
- Les élèves respectent les consignes données par l'équipe pédagogique lors des déplacements à l'extérieur de l'Institution
- Les élèves veillent à leur bonne tenue dans la rue
- L'accès à la cuisine est interdit à toute personne non autorisée
- Les sanitaires sont accessibles pendant les récréations et doivent rester propres.

Article 5 – Je porte réglementairement et respectueusement mon uniforme, à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution. L'uniforme atteste de mon appartenance à un groupe auquel j'adhère.

- L'uniforme scolaire est obligatoire :
 - o Filles du primaire :
 - Jupes short bleu marine (longueur au niveau du genou)
 - Polos bordeaux aux manches et manches longues
 - Gilet bleu marine
 - Chaussettes ou collants bleu marine unis sans fantaisie
 - Chaussettes blanches pour les jours de fête et de messe
 - Chaussures de ville bleu marine ou noires sans talon (bottes autorisées si pluie)
 - Des sandales en cuir bleu ou marron pourront être portées.
 - o Collégiennes :
 - Jupes short bleu marine (longueur au niveau du genou)
 - Chemisier blanc manches courtes et manches longues (avec un maillot de corps si transparent)
 - Gilet bordeaux
 - 1 nœud bordeaux (à acheter à l'institution)
 - Chaussettes ou collants bleu marine unis sans fantaisie
 - Chaussettes blanches pour les jours de fête et de messe
 - Chaussures de ville bleu marine ou noires sans talon (bottes autorisées si pluie)
 - Des sandales en cuir bleu ou marron pourront être portées.
 - o Garçons du primaire :
 - Bermuda bleu marine
 - Pantalon bleu marine modèle simple
 - Polo vert manches courtes et manches longues
 - Gilet bleu marine
 - Chaussettes bleu marine ou blanches pour les jours de fêtes et de messe
 - Chaussures de ville bleu marine ou noires (bottes autorisées si pluie)
 - Des sandales en cuir bleu ou marron pourront être portées.
 - o Collégiens :
 - Bermuda bleu marine
 - Pantalon bleu marine modèle simple
 - Chemises blanches manches courtes et manches longues
 - Gilet vert
 - Cravate verte (à acheter à l'institution)
 - Chaussettes bleu marine ou blanches pour les jours de fêtes et de messe
 - Chaussures de ville bleu marine ou noires (bottes autorisées si pluie)

- Des sandales en cuir bleu ou marron pourront être portées.

La tenue de sport est autorisée uniquement les jours de sport. Les élèves se vêtiront un peu avant le cours ; ils ne peuvent pas venir à l'institution en tenue de sport. Elle est identique pour tous les élèves :

- Tee-shirt de sport de l'école (vert pour les garçons et bordeaux pour les filles)
- Sweat bleu marine de l'école
- Short bleu marine
- Veste et pantalon de survêtement bleu marine
- Coupe-vent bleu marine
- Chaussures de sport

Aucun effet de sport autre que ceux décrits ci-dessus ne sera toléré.

Remarques relatives à la tenue :

- Les effets sont marqués au nom de l'élève
- Les casquettes, bobs et couvre-chefs de toutes sortes sont interdits sauf pour les sorties scolaires (si soleil)
- Les boucles d'oreilles pendantes et trop voyantes sont interdites (elles le sont toutes pour les garçons)
- Aucun maquillage ne sera toléré (peau et ongles de mains et de pieds)
- Les cheveux des garçons seront coupés court et ceux des filles seront attachés si besoin (pas de couleur, pas de gel)

Les élèves qui ne respectent pas l'uniforme feront l'objet d'un avertissement à faire signer par leurs parents et se verront refuser l'entrée de l'Institution en cas de récidive.

Article 6 – Je respecte les matériels mis à ma disposition (livres, tables, chaises, locaux) et j'en prends soin.

- On travaille mieux dans un bel environnement, je respecte le travail des autres
- Les élèves sont responsables du bon état de leur classe et de l'Institution en général (y compris ses abords)
- Tous les élèves participent au bon entretien de leur environnement, la répartition des tâches est affichée dans chaque classe.
- Toute dégradation volontaire sera à la charge de l'élève et pourra entraîner, selon la gravité, des sanctions disciplinaires et le remboursement des parents.

Article 7 – En signant la fiche du règlement intérieur concernant le téléphone portable, j'ai accepté de déposer mon téléphone portable le matin et de le récupérer à la fin des cours. J'ai accepté également de plein gré de ne pas emporter tout autre objet connecté dans l'enceinte de l'Institution.

- La loi interdit l'utilisation du téléphone portable dans les établissements scolaires, car le téléphone m'isole des autres et il me distrait.
- L'utilisation de tout appareil électronique est interdite dans l'enceinte de l'Institution
- La perte ou la détérioration d'un tel objet ne peut être imputée à l'Institution
- Si un élève a besoin de contacter ses parents, il peut solliciter un membre de l'équipe éducative

Article 8 – Je suis ponctuel à mes différents rendez-vous quotidiens.

- J'arrive à l'institution avant la fermeture du portillon à 8h30.
- Les retards répétés entraînent une sanction
- Toute absence doit être signalée et justifiée (carnet de liaison)
- En cas d'inaptitude totale ou partielle de sport, l'élève devra justifier par la présentation d'un certificat médical. Ils seront pris en charge et travailleront en classe
- Dès l'arrivée de mon enseignant, je me mets immédiatement au travail.

4. LA VIE CHRÉTIENNE

Article 9 – A l'église, je respecte le Sacrement de l'Eucharistie et en cours, je respecte mes professeurs de Religion. Je participe avec cœur et sérieux aux différentes activités spirituelles proposées par l'Institution.

5. LES SANCTIONS

Article 10 – Je prends connaissance du règlement intérieur et des sanctions prévues si je commets des fautes. J’assume et accepte les conséquences de mes actes.

Mesures de prévention :

Les élèves seront prévenus du caractère répréhensible de leur attitude ou de leur comportement avant de faire l’objet d’une sanction.

- Devoir supplémentaire : les sanctions doivent être rendues signées le lundi suivant (inscription sur le carnet de liaison)
- Avertissement.
- Travail d’intérêt général (TIG) unique ou récurrent (ranger, nettoyer, aider).
- Retenue : elles ont lieu après la classe de 16h30 à 17h45. Les retenues sont des sanctions importantes, si elles se répètent, elles peuvent entraîner un conseil de discipline.
- Exclusion temporaire (durée déterminée par la faute) avec un travail scolaire à rendre à l’issue.
- Exclusion définitive.

Le conseil de direction composé du directeur, de la sous-directrice, des deux coordinatrices pédagogiques, du père et du responsable de l’éducation peut prononcer toute sanction prévue dans le règlement intérieur.

6. POUR LES PARENTS

- Les parents sont toujours les bienvenus dans l’école.
- Les professeurs sont à leur disposition pour les recevoir sur rendez-vous.
- Les parents communiquent avec l’équipe pédagogique en utilisant le carnet de liaison de leur enfant.
- Les médicaments ne peuvent pas être donnés aux enfants par l’équipe pédagogique sans autorisation écrite d’un professionnel de la santé.

7. POUR L’ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- L’équipe pédagogique est la première à montrer l’exemple, elle doit faire preuve de patience et de bienveillance à l’égard des élèves, des parents et entres collègues.



CHARTRE ÉLÈVE INSTITUTION BIENHEUREUX MARCEL CALLO



Article 1

Je respecte chaque camarade et chaque adulte.

Article 2

J'ai le souci de mes camarades et leur prête une attention particulière si besoin.

Article 3

Je m'implique dans mon travail en donnant le meilleur de moi-même.

Article 4

En classe, en récréation, au réfectoire ou dans les installations sportives de la ville, je ne sème pas le désordre.

Article 5

Je porte réglementairement et respectueusement mon uniforme, à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution.
L'uniforme atteste de mon appartenance à un groupe auquel j'adhère.

Article 6

Je respecte les matériels mis à ma disposition (livres, tables, chaises, locaux) et j'en prends soin.

Article 7

En signant la fiche du règlement intérieur concernant le téléphone portable, j'ai accepté de déposer mon téléphone portable le matin et de le récupérer à la fin des cours.

J'ai accepté également de plein gré de ne pas emporter tout autre objet connecté dans l'enceinte de l'institution.

Article 8

Je suis ponctuel à mes différents rendez-vous quotidiens.

Article 9

A l'église, je respecte le Sacrement de l'Eucharistie et en cours, je respecte mes professeurs de Religion.

Article 10

J'ai pris connaissance du règlement intérieur et des sanctions prévues si je commets des fautes.

J'assume et accepte les conséquences de mes actes.

Je m'engage à respecter et à appliquer la présente charte

Le

Nom :

Prénom :

Signature :



CHARTRE D'ENGAGEMENT DES PARENTS INSTITUTION BIENHEUREUX MARCEL CALLO



L'Institution Bienheureux Marcel Callo a été fondée, sous la tutelle de la famille religieuse du Verbe Incarné, par des parents chrétiens qui veulent que leurs enfants reçoivent un enseignement et une éducation éclairés par la vérité de l'Évangile selon les enseignements de l'Église Catholique et Romaine.

- Pour ne pas alourdir la charge des familles, la participation financière demandée est limitée, mais l'équilibre financier de l'école est toujours fragile. Les familles s'engagent donc à chercher des dons et/ou à s'impliquer dans l'organisation d'évènements ponctuels prévus par l'école pour subvenir aux besoins. Pour les mêmes raisons d'équilibre financier fragile, les familles qui quitteront l'école en cours d'année (quelles que soient les raisons de ce départ) s'engagent à ne pas réclamer le remboursement des frais de scolarité du trimestre en cours au moment du départ.
- L'Institution Bienheureux Marcel Callo se veut être une association de parents acteurs et non-consommateurs. C'est un état d'esprit indispensable au bon fonctionnement de l'école. C'est aussi faire preuve du souci de chacun pour le bien commun et montrer l'exemple à ses propres enfants.
- En cohérence avec cet état d'esprit, l'inscription d'un enfant dans l'Institution engage les parents à un temps de service minimum chaque mois. L'implication de chacun permet également de limiter les coûts de fonctionnement. Un planning de services est établi à cet effet pour la surveillance des temps de repas (réfectoire et récréation) et l'entretien des locaux.
- Trois « École des parents » sont organisées dans l'année. La participation des parents est obligatoire. C'est un temps d'échange et de réflexion sur les valeurs fondatrices de l'Institution, c'est aussi un temps de rencontre avec les autres familles, c'est pourquoi il est important que les deux parents soient présents.
- Dans le principe de coéducation, il est indispensable pour le bien des enfants et dans un souci de cohérence que les parents s'engagent à bien connaître et à mettre en œuvre les mêmes principes que ceux de l'école dont ils ont fait le choix.
- Les parents sont responsables de la tenue dans laquelle leurs enfants arrivent à l'école, ils doivent veiller à ce que l'uniforme soit toujours en bon état et la présentation de leur enfant soit conforme aux règles de l'Institution.